

SYDEMPAD

SYndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en PAys Dieppois

chargé de la gestion et du développement du Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille Saint-Saëns de Dieppe

L'an DEUX MILLE VINGT

Le 5 février 2020, le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 février 2020 s'est réuni dans les locaux du Conservatoire Camille Saint-Saëns sous la présidence de M. Guy Sénécal, Président. Cette séance a pour objet l'examen des points qui étaient inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de membres en exercice : 20

Présents :

Pour les membres titulaires : *Mme Bérénice AMOURETTE, M Gilbert BAUDER, M. Bernard BREBION, Mme Françoise DEMONCHY, Mme Dominique DUTHU, M Frédéric ELOY, M Guy SENEAL, Mme Dominique CORRIEU CHAPOTARD, M Jean-Marie FOLLAIN, M. Gérard NOURICHARD, M. Gilles PAUMIER*

Pour les membres suppléants : *Mme Véronique OBIN, Mme Florent BUSSY,*

Pouvoirs : *Mme Jolanta AVRIL, pouvoir à M. Eloy*

Excusés : *Mme Marie Luce BUICHE, Mme Maryline FOURNIER, Mme Danielle RENAUDIE, M. Michel COQUATRIX.*

Secrétaire de séance : *M Gilbert BAUDER – délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime*

Assistent également à la séance : M. Philippe PICARD – directeur développement culturel, Mme Anne-Marie Devillers – directrice de l'Administration, M. Sylvain MAILLARD – directeur du CRD, Mme Aurélie GIRAUD, directrice de la communication.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15, L 5211-1 et L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

AUTORISE M. Gilbert Bauder à être secrétaire de séance

2 - Comité Syndical – séance du 13 février 2020 – compte-rendu – approbation

Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 13 février 2020 légalement convoqué est soumis à l'approbation des membres.

Les membres du Comité Syndical sont invités à faire savoir si la rédaction de ce document appelle des observations particulières de leur part.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical en date du 13 février 2020, qui n'appelle aucune observation particulière, est adopté à l'unanimité.

3 – Finances – Budget 2020

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant :
- Le débat des orientations budgétaires intervenu le 13 février 2020,

- Le projet de Budget primitif et ses états annexes (état des amortissements, état des subventions reçues, état des subventions versées, état du personnel permanent titulaire et stagiaire, état du personnel permanent non titulaire, subventions et participations des communes et des groupements de collectivités, état des adhésions),
- L'état des restes à réaliser 2019, soit un montant de 2 539,07 € en dépenses d'investissement, 7162,84 en recettes d'investissement, 90 844 € en dépenses de fonctionnement et 158 399,73 € en recettes de fonctionnement,
- Le résultat attendu du compte administratif 2019 qui se traduit par un excédent de fonctionnement de 90 741,24 € et un déficit d'investissement de 48521,91€

Il est proposé au Comité syndical :

- D'adopter le budget primitif du Syndicat, pour l'exercice 2020, qui s'élève à la somme globale de 3 908 807,14 € (pour 3 939 761,71 € en 2019) décomposée comme suit :
 - Section de fonctionnement : 3 762 903,57€ (3 790 384,44 € en 2019)
 - Section d'investissement : 145 001,45€ (149 377,27 € en 2018)

Conformément aux éléments présentés lors du débat sur les orientations budgétaires intervenu le 13 février dernier, le coût intervention net annuel 2020 des « Enseignements Artistiques à l'Ecole » s'établit à 1 882,25 € pour un total de 203,5h (-1,65 % par rapport à l'an dernier / 1 913,83 € pour un total de 185,50 heures), sur la base d'une ventilation des crédits accordés par l'Etat (qui ne sont plus fléchés aujourd'hui) de 60 000 € (conforme à la dernière participation fléchée de l'Etat en 2016) et de 35 000 € pour le reste des actions, correspondantes aux nouveaux critères de financement des conservatoires.

Concernant les « enseignements ordinaires », le montant de la part-élève 2020 s'élève à 862,70 € contre 855,47 € au budget primitif 2019, soit une augmentation de 0,845 % par rapport à l'an dernier, suite au déploiement des actions artistiques demandées par les financeurs, en direction des publics empêchés ou éloignés.

Le coût moyen élève s'établit à 3 323 € contre 3 630 € en 2019 soit une baisse de 8,45 %.

L'équilibre, en dépenses et en recettes s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET	3 672 059,57 €	3 513 762,60 €

		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	90 844,00 €	158 399,73 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		90 741,24 €

	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	3 762 903,57€	3 762 903,57 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTE AU TITRE DU PRESENT BUDGET	93 940,47 €	137 838,61 €

		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 539,07 €	7 162,84€
	002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	48 521,91€	

	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	145 001,45 €	145 001,45 €

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET	3 907 905,02 €	3 907 905,02 €
--	-----------------	----------------	----------------

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le budget primitif du Sydempad pour 2020
tel qu'exposé ci-dessus.

Adopté, à l'unanimité

4 – Finances – Montant des contributions 2020 des collectivités adhérentes

Vu :

- les statuts du Sydempad,

Considérant

- le budget primitif du syndicat pour l'exercice 2020
- les « Enseignements ordinaires » dispensés au CRD Camille Saint-Saëns,
- les « Enseignements Artistiques à l'École »,
- le dispositif « Orchestre à l'école »,

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante fixant les Participations des collectivités adhérentes pour 2020 :

<i>Participations en Euro</i>	<i>Frais de siège</i>	<i>Enseignements ordinaires</i>	<i>Musique à l'École</i>	<i>Extension de MAE</i>	<i>Orchestre à l'École</i>	<i>Total</i>
<i>Dieppe-Maritime</i>	1 974 894,75 €	621 143,34 €	166 579,43 €	32 278,68 €		2 794 896,20 €
<i>Falaises du Talou</i>		64 702,43 €	113 876,34 €			178 578,77 €
<i>Petit Caux</i>					36 167,58 €	36 167,58 €
<i>Terroir de Caux</i>		71 604,02 €	102 112,25 €			173 716,27 €
<i>Totaux</i>	1 974 894,75 €	757 449,79 €	382 568,02 €	32 278,68 €	36 167,58 €	3 183 358,82 €

Adopté, à l'unanimité

5 – FINANCES - demande d'admission en non valeurs

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT)

VU la présentation de demande en non-valeurs n° 3722730811 déposée par Madame Véronique Gamblin, Trésorier-receveur municipal de Dieppe ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

CONSIDÉRANT que ces demandes d'admission en non-valeurs pour un montant global de 193,20€ réparti sur 3 titres de recettes émis entre 2015 et 2018, sur le budget principal.

Le Comité Syndical est invité :

A admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la demande n° 3722730811

Adopté, à l'unanimité

6 – FINANCES – Attribution à Mme Edith Lorio, Trésorière de Dieppe municipale et receveur de la collectivité de l'indemnité de conseil allouée aux comptables

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % (1) par an à partir de l'année 2019

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Edith Lorio Trésorière de Dieppe municipale et receveur de la collectivité.

Adopté, à l'unanimité

7 – Finances – don de Mme Plantagenêt

Madame Plantagenêt, ancienne élève du CRD Camille Sain-Saëns, résidant à Longueville-sur-Scie - 17, rue berthet-burlt- souhaite faire don au SYDEMPAD

- ✓ d'un lot de 300 partitions et livres pour clavecin, orgue et piano d'une valeur de huit mille euros.
- ✓ d'un clavecin 2 jeux de 8 pieds transpositeurs construit par le facteur Ryo Yoshida d'une valeur de six mille euros

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'aucun droit n'est dû ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le CRD Camille Saint-Saëns de développer son parc instrumental et son fonds d'ouvrages musicaux.

Le Comité Syndical

- ✓ **est invité à accepter le don**
- ✓ **autorise le Président à signer tout document s'y rapportant**
- ✓

Adopté, à l'unanimité

8 – Finances – don de Mme Vannier

Madame Vannier, résidant à Dieppe - 17, rue Jean Ribault- souhaite faire don au SYDEMPAD d'un piano droit Schimmel Original N°198047 fabriqué en 1979 d'une valeur de deux mille euros.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'aucun droit n'est dû ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le CRD Camille Saint-Saëns de développer son parc instrumental.

Le Comité Syndical

- ✓ est invité à accepter le don
- ✓ autorise le Président à signer tout document s'y rapportant

Adopté, à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Guy SENECAI, président donne la parole à M. Frédéric ELOY

Je me permets de prendre la parole à la fin de ce comité directeur du SYDEMPAD.

Merci Monsieur le président et merci pour votre engagement.

C'est la dernière fois comme vous le savez sûrement que je le fais au titre de la ville de Dieppe et en la qualité de Vice-président du Sydempad et ancien président.

Mais aujourd'hui c'est plutôt en tant que citoyen et habitant responsable de notre cité que j'ai envie de m'exprimer.

Il s'agit bien aujourd'hui de faire un démenti à ce qui a été écrit ou bien ce qui se rapporte ou se colporte çà et là dans la ville.

Il faut rétablir la vérité, et que la bonne information soit donnée aux lecteurs de la presse et auprès des citoyens et citoyennes dieppois,

*Malgré ma demande, j'ai été écarté **tardivement** de la prochaine liste aux élections municipales qui a été annoncée officiellement à la salle Paul Eluard, cinq jours après.*

Comment appelle t'on ça après dix-huit ans de mandat et plus de 40 ans de bénévolat actif et combatif pour la ville ; je vous laisse deviner....

Pas d'amertume, d'autres projets m'attendent, mais de la déception et de la vexation.

Je n'ai jamais démissionné ni jeté l'éponge dans ma vie ce n'est pas maintenant que je vais commencer.

J'ai toujours l'ambition de faire rayonner la ville, de lui donner ou lui redonner de l'ambition pour toutes et tous et une vision d'avenir non populiste.

De soutenir la jeunesse et de promouvoir la culture et l'éducation. De défendre la démocratie, cette démocratie qui nous permet de devenir des vrais citoyens, de réfléchir et d'agir, d'avoir l'esprit critique, ouvert et vivre libre.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé dans l'intérêt général, avec envie, passion et détermination, avec un attachement profond pour Dieppe et ses habitants.

Merci aux enseignants formidables qui ont hissé le conservatoire vers l'excellence, aux Dumistes du plan musique à l'école, pour lequel je me suis battu lors du précédent mandat et qui est pour l'instant encore en place.

Merci à Jacques Couvez, Jean Luc Salzio Fabrice Brunaud et Sylvain Maillard son successeur, à la tête de ce formidable outil avec toute l'équipe dévouée, administrative et technique, Anne Marie, Aurélie, Philippe, Christelle... et tous les autres bien sûr qui sont dans mon cœur.

Merci aux parents qui nous font confiance, aux élèves aux bénévoles au collectivités qui nous soutiennent. Je souhaitais aussi dire ma fierté d'en avoir été le président de 2008 à 2014 et vice-président par la suite, et pour donner un exemple à titre personnel (parent d'élèves), de l'excellence encore une fois du conservatoire Camille St Saëns: ma fille élève dès l'âge six ans ici jusqu'à 17 ans, puis passant par le CRR de Rouen et celui d'Orsay, puis le CFEDM de Poitiers pour devenir une enseignante diplômée de flûte à bec et musiques anciennes, le CRR de Limoges pendant six ans et, devient aussi Dumiste diplômée à Gaillac, St Gaudens et Toulouse ; elle vient d'intégrer en septembre 2019, le conservatoire de Grand Couronne après avoir obtenu trois concours de la fonction territoriale, excusez ma prétention mais :

C'est la preuve, s'il en était, de la grande qualité de formation et d'orientation de notre conservatoire, notre maison, de sa pédagogie, de son formidable travail éducatif et culturel pour tous...

*Enfin et pour conclure, je voulais adresser mes remerciements et assurer de mon profond respect ceux qui ont eu le courage la vision d'avenir et l'ambition, **malgré tout**, de doter la ville de Dieppe **d'outils culturels courageux** : Cette école nationale de Musique devenue conservatoire à rayonnement départemental de musique de danse et de théâtre, du plan musique à l'école unique et remarquable et au service du territoire du Sydempad, qui a participé à l'éveil culturel, à l'animation, les actions culturelles en lien avec les écoles des quartiers et les structures d'éducatives populaire et notre territoire.*

Les Iréné Bourgois, Christian Cuvilliez, Yves Lavieuville, Daniel Lefebvre et les différents directeurs du Sydempad que j'associe.

Bravo à toutes et tous et longue vie au Sydempad. Bon courage pour les saisons à venir.

M. Guy SENEAL, président reprend la parole pour conclure :

C'est le dernier comité syndical avant les prochaines élections municipales. Je remercie tous les élus pour leur engagement auprès du SYDEMPAD ainsi que l'équipe de direction qui est dynamique et travaille sans compter pour mettre en place la politique de développement des enseignements artistiques sur le territoire dieppois.

Je salue également le professionnalisme de tout le personnel administratif, technique et enseignant.

La séance est levée à 19h45.

Le Président


Guy SENEAL

